Mode d'emploi

INSCRIPTIONS ou MODIFICATIONS
RESTAURATION SCOLAIRE
Ouverture portail familles le Lundi 13 Juin 2022

Afin de faciliter vos démarches, la municipalité met en place pour la rentrée 2022 l'informatisation des commandes, annulations, et du paiement des repas de restauration scolaire via le portail famille de Carcassonne Agglo.

Si votre (vos) enfant(s) n'est pas inscrit à **l'ALAE**, prendre rendez-vous pour une première inscription à l'antenne inscriptions AL/ALAE Villemoustaussou **du CIAS 04.68.25.02.66**

Pour une meilleure organisation, il est vivement conseillé de **réserver et/ou annuler les repas mensuellement ou annuellement** via le portail famille de Carcassonne Agglo **(cf : guide du portail famille)**.

❶ Connectez-vous sur le portail famille avec les **mêmes identifiants que pour l'ALAE**, cliquez sur « **réservation** »
https://portalssl.agoraplus.fr/carcassonne/pck_home.home_view#/

❷ Vérifiez l'exactitude des données

❸ **Si vous n'avez pas opté pour la facture électronique lors de l'inscription** (conseillé), à réception de la

Toute modification devra être **obligatoirement réalisée via le « portail famille »** ou **exceptionnellement** en mairie par mail cantinescolaire@pennautier.fr **ou téléphone** au 04.68.25.35.79 **dans le respect des délais** ci-dessous

facture, vous pouvez réaliser le paiement en ligne **par carte bancaire.** Possibilité également d'effectuer le paiement des repas en mairie **(chèques ou espèces uniquement)**.

❹ **Modalités de réservation / annulation des repas**
Toute modification doit intervenir la veille du jour concerné avant à heures (jours ouvrés)

Repas du LUNDI	Repas du MARDI	Repas du JEUDI	Repas du VENDREDI
Avant Vendredi 9h	**Avant Lundi 9h**	**Avant Mardi 9h**	**Avant Jeudi 9h**

Tout repas non annulé dans les délais sera facturé.

❺ SORTIES SCOLAIRES

Afin de faciliter la gestion des repas de vos enfants, les enseignants nous indiqueront les dates des sorties scolaires ainsi que les classes concernées, ainsi les repas seront annulés automatiquement. **En revanche, si votre enfant ne participe pas à la sortie, vous devrez impérativement nous le signaler**.

❻ TARIFS ATTENTION!

Seul l'avis d'imposition détermine le prix du repas. (actuellement avis d'imposition 2021 faisant foi jusqu'au 30 septembre 2022) A compter du 1er octobre calcul établi avec avis imposition 2022. En l'absence de ce document le tarif/repas le plus élevé sera appliqué à partir du 1ER OCTOBRE 2022.

Les familles extérieures au village auront le tarif le plus élevé.

Méthode de calcul du Q.F. :

Le prix du repas est fonction du quotient familial calculé comme suit : Détail salaires et autres revenus salariaux (avant abattement) du ou des avis d'imposition du Ménage *divisé par 12 (Nombre de mois) divisé par le Nombre de parts* noté sur le ou les avis d'imposition.

TARIFS REPAS (*Délibération du conseil municipal n°11/2022 du 29 mars 2022) – Tarifs à compter du 1er août 2022*

Q.F. Inférieur à 700 €	2.30 €
Q.F. Supérieur ou égal à 700 € et inférieur à 1100 €	3.40 €
Q.F. Supérieur ou égal à 1100 €	3.90 €

❼ ORIGINE DES PRODUITS

La mise en œuvre de la loi dite « EGALIM » nous conduit à proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio. La maison de retraite Les Romarins poursuit les efforts en sens.

❽ INSTAURATION D'UN REPAS VEGETARIEN

Toujours pour se mettre en conformité avec la loi Egalim un repas végétarien sera servi à la cantine scolaire une fois par semaine (le jeudi) à compter de la rentrée de septembre.

Le menu végétarien ne doit pas comprendre de viande, ni de poisson, ni en entrée, ni en plat, ni en ingrédient dans la sauce et la garniture. Il peut cependant comporter des œufs ou des produits laitiers.

❾ ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une allergie alimentaire certifiée par un médecin allergologue, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être conclu avant toute fréquentation du restaurant scolaire, et un panier-repas sera fourni par la famille.

☞ Démarche à faire auprès du CIAS

FICHE INSCRIPTION CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

A compléter et à remettre en Mairie avant le 20 Juillet 2022

L'INSCRIPTION CANTINE NE SERA VALIDÉE QU'APRES RÈGLEMENT DES FACTURES EN COURS

Réservé à l'administration Q.F. 2020_____ Q.F. 2021_____ Non fourni ☐

ENFANTS

NOM de l'enfant : _____	NOM de l'enfant : _____
Prénom : _____ Garçon ☐ Fille ☐	Prénom : _____ Garçon ☐ Fille ☐
Date de naissance _____ Classe/Enseignant _____	Date de naissance_____ Classe/Enseignant _____
MATERNELLE ☐ ELEMENTAIRE ☐	MATERNELLE ☐ ELEMENTAIRE ☐
Repas standard ☐ **Repas sans porc** ☐	**Repas standard** ☐ **Repas sans porc** ☐

FOYER FISCAL ACTUEL

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie maritale ☐ Divorcé(e) /Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Assistante familiale ☐ Autre

Foyer où réside l'enfant : ☐ Parents ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre

☐ Parent 1 ☐ Tuteur, Tutrice	☐ Parent 2 ☐ Tuteur, Tutrice
Nom : …….. **Prénom :** ……	**Nom :** …….. **Prénom :** ……
Profession : …….	**Profession** : …….
N° et nom de voie : …… …… **Code Postal** : …….. **Commune :** ……	**N° et nom de voie :** …… …… **Code Postal** : …….. **Commune :** ……
☎ fixe …… ☎ portable …… Adresse mail …… ☎ professionnel ……	☎ fixe …… ☎ portable …… Adresse mail …… ☎ professionnel ……

Possibilité pour les parents séparés ou divorcés de créer deux dossiers différents avec un planning alterné des repas

RESPONSABLES DES PAIEMENTS

DESTINATAIRE FACTURATION **Parent 1** ☐ **Parent 2** ☐ **Autre responsable légal** ☐

Je soussigné(e) : Madame _____ **Monsieur** _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à prendre en charge le règlement des factures de restauration scolaire de mon enfant.

Pennautier le ..... **Signatures**